

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 35

Artikel: La lanterna et lou tambour
Autor: E.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

**A PROPOS D'ARMOIRIES**

Un abonné, bourgeois de Vuarrens, nous adresse la lettre suivante que nous sommes heureux de publier, parce que, comme l'auteur, nous goûtons peu les armoiries que l'on nous avait données comme authentiques et que nous avons publiées comme étant celles de Vuarrens.

Spérons que l'armorial des communes vaudoises sera prochainement augmenté d'un nouvel écu de caractère héraldique, d'autant plus beau qu'il sera simple et conforme aux règles du blason.

Chaux-de-Fonds, 20 juillet 1926.

« Rédaction du *Conteur Vaudois* »

« Messieurs,

« Dans votre numéro du 17 courant vous publiez sous le titre « Armoiries communales » des armoiries qui seraient soi-disant celles de Vuarrens, ma commune d'origine.

« Je crois savoir que cette commune n'a pas été consultée sur l'établissement des armoiries publiées par le *Conteur* et qu'elle n'est pas disposée à se laisser « colloquer » des armoiries qui ne sont — couleurs à part — que la copie servile de celles de Vevey. Vuarrens sera appelé prochainement à examiner un projet en élaboration.

» Recevez, etc.

« Eug. Buffat, abonné au *Conteur* »

**IL N'Y A PAS, IL EST BEAU**

CHANTONS notre aimable patrie ; chantons cette terre chérie, et son beau lac et son tableau de vie ; Chantons tous le canton de Vaud... si beau ! »

Ah ! le bon doyen Curtat n'eut pas beaucoup de peine à entraîner ses compatriotes ; ils entonnèrent d'emblée, comme pour le « Vaudois », un nouveau jour se lève, qui porte la joie en nos coeurs ».

Dommage que ce dernier chant, qui, comme le premier répond si bien à l'esprit de notre peuple, bonhomme et rêveur, célèbre « l'amour des lois ». Nous l'avons dit plus d'une fois : Les lois ont droit au respect ; il est même très prudent de les respecter et d'y obéir, mais avoir « l'amour » des lois n'est pas possible. Enfin, n'insistons pas.

Pour rien si follement

N'usons pas notre langue

Tout avis est mauvais

Et tout sermon déplaît.

Vieux habits, vieux galons,

Inutile harangue.

a dit, avec raison, Victor Favrat.

Oh ! oui, notre canton de Vaud est beau. C'est assurément l'un des plus beaux de la Suisse, dont il synthétise en quelque sorte les divers aspects. Il a tout ce qui caractérise la terre helvétique, tout !

Quelqu'un nous le répétait encore l'autre jour. La semaine dernière, nous disait-il, j'ai em-

mené mon fils ainé et lui ai tenu le langage que voici

« Mon cher enfant, tu as eu le privilège de naître dans un beau et bon pays. Nous allons en visiter une partie, sac au dos, bâton à la main. Nous voyagerons au gré de nos désirs, de nos goûts, de nos forces et des circonstances, avec lesquelles il faut toujours compter. En apprenant à le bien connaître, tu apprendras à le mieux aimer. Les régions que nous allons parcourir voisinent le canton de Fribourg, l'un de ceux qui ressemblent le plus au nôtre, par sa nature et par sa population. N'étais la divergence des confessions, que dénoncent les lieux de culte, on ne s'apercevrait pas du passage de la frontière. Il y a moins de distance de Moudon à Romont, de Châtel St-Denis à Vevey, de Payerne à Estavayer, que de Coppet à Versoix ou de Concise à Vaudarcus. »

Et nous sommes partis ; et nous sommes allés d'enchantement en enchantement. Partout, une grande variété d'aspect ; partout des spectacles nouveaux. Vignes, champs, forêts, lacs, bourgades pittoresques et originales, nous avons tout traversé, tout vu. Et partout, des populations simples, heureuses, accueillantes.

Aimons bien notre pays ; servons le avec dévouement, avec joie, avec plaisir. Il le mérite.

« Chantons notre aimable Patrie ! »

J. M.

**LA LANTERNA ET LOU TAMBOUR**

Mé sovigno et bin dái villio assebin, qu'on ne vâyei pas bin bi cuemun ora pôr gouverna et écore à l'éllâi, et tot parâi l'ivrândo sè fasâi assebin tié ora.

Vos ra bi dere, l'éottié dé curieux tié clli lélétrique : on viré onna petita cllia et pu tac, on est cauclousai cein vin cuemun on inludzo.

Dain lou teimp on avâi ion dé cllia craizu pliat avoué d'hélo ào bin onna tsandâila qu'on betavé dain on carnöset à l'étrâblie et à la grande dain on perte qu'on fasâi à onna colonda.

Mâ, du adan, lé zaférâi l'ant bin tsandzi avoué cllia moderna d'ora, et encora l'assurance pôr le zincendie que cein l'a éta tota onna comédie.

Per ordre dái autoritâi lè dzeins l'ant dû sè moblia d'onna lanterna, cuemun on avâi pas encora dai pillier, l'est lou tambour qu'etâi tsardzi dai publicachon. Nom de sort ! por cein l'iré zèlâ, ie réchaivesai tsaqé iadzo onna quartéta ô bin on demî pot de bounaman.

Lou premi coup que l'a réchu lé zordres dái autoritâi pôr la lanterna, l'a vito prépara sa tièce et rriran-tanplan plan plan... rrrapataplan.

« Dain lão séance dâo dozé dâo mâi, lè l'autoritâi l'ant décida que, ti cllioque que l'autant grande et étrâblie dévessant sè mobliâ d'onna lanterna et lâi beta lão craizu dedein. » Ran-pan tan-plan !

Tot cein l'est dé la manigance à vò z'innoi !

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.— six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

• *Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.*

se dezan lé dzéin, et tot ein marmotin l'an prâi cllia lanterna (fallot) por gouverna, mâ nenni por vaire bî l'avant àobliâ d'allumâ lou craizu et dé colère djuravon apri cllia manâire dé taptipose. L'an réchaillai lou craizu et l'ant rébeta dain lou carnöset cuemun devant. Quand cllia monchû l'ant cein apêchu, sâ sant vu dobedzi dé referé onna novalla séance por remettre aô tambou et revaisté lou rarantanplan, plan, plan rrrapataplan cin avant.

« Lé z'autoritâi dain lão derraire séance l'ant décida, que, ne sufisâi pas de mettre lou craizu dain la lanterna, mâ que ne faillai pas àobliâ dé l'allumâ ! » Ran-tan-plan plan plan !

Ma fâi, l'a éta la déràire publicachon que lou tapin l'a fé. A la premiêre que l'a éta posâje ào pilier lou pourro diâblie l'ire por pliora, tant regrettavé dé ne rein mé pouâi tapa su sa tièce, et encora bin mé lé quartette que lâi fasant tant pliézi.

E. P., Morges.

L'ALIBI. — Mme Ledct, la femme du parfumeur bien connu, vient d'engager une nouvelle bonne, qui est arrivée nantie des meilleurs certificats. Elle l'a aussi-tôt mise au travail dans son salon, car elle attend quelques amies pour prendre le thé à cinq heures.

Or, voilà que soudain retentit un bruit insolite provenant précisément du salon. Mme Ledct fronce le sourcil, mais, de peur de mécontenter la nouvelle bonne, elle se refait d'aller sur place se rendre compte de la cause de ce bruit.

Une demi-heure plus tard, la servante passe devant la porte de la pièce où est madame Ledct. Celle-ci l'interroge, presque aimablement :

— Dites-moi, ma fille, quel était donc ce bruit qu'on a entendu tout à l'heure ?

— Oh ! madame, c'est un vase qui est tombé par terre et qui s'est cassé en dix morceaux.

— Un vase !... Je parie que c'est un de mes beaux vases de cristal...!

— Hélas ! oui, madame.

— Et c'est vous qui avez fait tomber ce vase ?...

— Oh ! non, madame, c'est le chien...

Mme Ledct demeure un instant comme suffoquée, puis, soudain inquiète :

— Quel chien ? demande-t-elle...

Alors, la bonne, inquiète, à son tour :

— Est-ce que vous n'en auriez pas, par hasard ?...

LE MUNICIPAL

VOUS n'avez peut-être pas connu Daniel des Fiaugères ? Il est mort cet hiver, au moins chargé d'années. Sur sa tombe, au modeste cimetière du village, on a gravé son nom avec ces mots : « Bon époux, bon père, bon citoyen ». Au rebours de tant d'autres, cette épitaphe ne ment pas. Daniel fut vraiment un brave homme et, sauf une brève période, sa conduite eût pu être donnée en exemple à tous ses compatriotes.

Vers sa cinquantième année, Daniel eût la faiblesse d'accepter le poste de municipal. Il n'était pas plus fait pour cela que l'empereur d'Allemagne pour gouverner le canton de Vaud.

Mais flatté qu'on se fut adressé à lui, il n'avait pas osé refuser. Quelle part prenait-il à l'administration communale, comment se comportait-il aux séances de la municipalité ? Nul ne l'a jamais su. Mais, ce qui crevait les yeux à tous et ce qui rendait furieuse madame Daniel, c'est qu'après les réunions à la maison de commune, il rentrait grisé par autre chose que par les honneurs.

Avec cette régularité qu'il apportait en tout,